

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Convention de mise à disposition de matériel informatique pour les Points Net

N° : VA_DEC2020_377

Service : Direction des systèmes d'information

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

Designier une convention de mise à disposition d'un bureau et de matériel informatique au CCAS, à l'office du tourisme et au centre social centre-ville.

Ces lieux appelés Points Net sont connectés à internet et proposent des outils bureautiques. Ils sont composés de un ou deux ordinateurs parfois accompagnés d'une imprimante, disponibles dans des lieux répertoriés pour leur accès facile et leur proximité afin de répondre aux besoins des villeneuvois. Ils sont accessibles gratuitement à toute personne.

Les objectifs sont :

- améliorer l'offre de service public en mettant à disposition de tous les citoyens des moyens matériels
- Répondre aux besoins de la société, des habitants
- Offrir aux habitants un service numérique de proximité et de qualité

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 6 octobre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177004-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 9 octobre 2020